

- VIOLENCE ET INTIMIDATION -

Chers parents,

Le Club Nautique du Lac St-Joseph veut assurer un milieu de vie sain aux enfants qui fréquentent le camp. À cet effet, le camp a adopté une série de mesures de prévention dans le but de créer et de maintenir un environnement sécuritaire au camp. Vous pouvez consulter nos politiques, règles et mesures d'intervention en vous adressant à la direction du camp.

Vous verrez plus loin dans ce communiqué le code de vie qui touche la violence, l'esprit de camaraderie et le respect que l'on doit retrouver à l'intérieur du groupe. Les enfants, tout comme le personnel du camp, sont invités à le respecter. Les enfants seront également informés de l'importance de parler à une personne en qui ils ont confiance, si des situations désagréables surviennent. Par ses actions, le camp désire mettre en place un filet de sécurité où l'enfant se sentira bien pendant son séjour au club.

Nous avons donc besoin de votre collaboration afin d'assurer un milieu de vie sain et un environnement sécuritaire aux enfants. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre connaissance du code de vie, d'en parler avec vos enfants et de les encourager à parler d'un problème ou d'une situation désagréable à une personne adulte avec qui ils se sentent bien, qui pourra les écouter et les aider.

Nous savons que la vigilance des parents est un important facteur de protection pour les jeunes. Dans le cas où vous seriez en présence, témoin ou informé d'un problème ou d'une situation désagréable, nous vous prions de consulter la direction du camp et de lui faire un résumé de la situation. Nous ferons le suivi, interviendrons et mettrons en place les mesures nécessaires.

À titre d'information, le club tient à vous communiquer que le non-respect des règles de conduite contenues dans le code de vie peut entraîner des conséquences. Le club a choisi d'appliquer, selon la gravité du cas, avec une période d'essai entre chaque étape, la procédure suivante :

1er avertissement : avertissement verbal (à l'enfant et aux parents) et réflexion. 2e avertissement : avertissement écrit, rencontre avec les parents au besoin et expulsion pour une journée. 3e avertissement : expulsion pour une session du camp.

Nous comptons sur votre collaboration afin d'offrir aux enfants des expériences significatives au camp, et ce, en toute sécurité.

Émilie Lévesque
Monitrice en chef

Yanick Lehoux
Commodore

POUR DES RELATIONS HARMONIEUSES AU CAMP
Prévention de l'intimidation, de la violence et du harcèlement

La mission du Club est de transmettre des valeurs récréatives et éducatives par le biais d'activités qui favorisent le développement psychologique, social, spirituel et affectif de la clientèle tout en assurant la sécurité des campeurs tout au long de leur séjour.

Le club est un milieu de vie privilégié où les jeunes apprennent à se développer. Il est donc notre priorité et notre devoir de nous assurer que le milieu de vie du club est sécuritaire pour tous. C'est pourquoi nous prenons le temps de vous envoyer ce petit document sur la prévention de l'intimidation, de la violence et du harcèlement. Nous souhaitons vous annoncer que nous instaurons une politique **tolérance zéro** sur ces comportements.

INTIMIDATION

Définition : L'intimidation est une mauvaise utilisation du pouvoir en vue d'intimider, d'humilier ou de menacer une autre personne. Elle peut se manifester par des comportements offensants, cruels et insultants, le rejet ou l'exclusion, le commérage, la bousculade, le vol ou des coups. Intimider : remplir quelqu'un de peur, en imposant sa force, son autorité. Synonymes : effrayer, terroriser. (Petit Robert, 2006)

Exemples d'intimidation au camp

- ❖ Se faire traiter de gros épais, de tapette, de con, de pas bon, etc.
- ❖ Se faire voler son lunch.
- ❖ Se faire enfermer dans les toilettes.
- ❖ Se faire imposer de céder son siège à la période de dîner pour qu'un autre puisse s'y asseoir.

VIOLENCE VERBALE

Définition : La violence verbale est une attaque verbale contre une personne dans le but de l'intimider ou de la menacer. La violence verbale est une violence qui s'entend. Elle consiste à humilier l'autre par des messages de mépris ou d'intimidation ou des menaces d'agression physique. La violence verbale peut se traduire par des interdictions, du chantage et des ordres. Elle a pour but de créer une tension et de maintenir une personne dans un état de peur ou d'insécurité. (Source : C.I.R.C.M.)

Exemples de violence verbale

- ❖ Se faire crier : « Dégage gros con! » devant tout le groupe.
- ❖ Se faire interdire l'accès à un jeu par les paroles : « Tu n'peux pas jouer, t'es trop poche! »

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

Définition : La violence psychologique est une attaque contre l'estime de soi. C'est un comportement adopté par une personne dans le but de détruire l'équilibre psychologique d'une autre personne. La violence psychologique est une série d'attitudes et de propos méprisants, humiliants. Elle a pour effet de dénigrer une personne dans sa valeur en tant que personne. Elle s'exprime parfois par une relation punitive qui consiste à ignorer la présence de l'autre ou à refuser de communiquer. Cette forme de violence est subtile et ne se traduit pas toujours de manière verbale. (Source : C.I.R.C.M.)

Exemples de violence psychologique

- ❖ Se faire exclure d'une activité ou du groupe.
- ❖ Se faire injurier à répétition.
- ❖ Faire l'objet d'un refus de communiquer.
- ❖ Se faire donner des surnoms malveillants, se faire traiter de « pas bon! ».
- ❖ Se faire encercler par un groupe.

Procédure et sanctions en cas de non-respect du code de vie

Des sanctions sont mises en place dès maintenant dans le cas où un enfant ne respecterait pas les règles de conduite prescrites dans le code de vie joint à ce communiqué. Les sanctions diffèrent selon la nature et la gravité des faits reprochés.

1^{er} avertissement : Avertissement verbal (à l'enfant et aux parents) et réflexion ;

2^e avertissement : Avertissement écrit, rencontre avec les parents au besoin et expulsion pour une journée ;

3^e avertissement : Expulsion pour une session du club.

CODE DE VIE

LE RESPECT DES AUTRES

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, animateurs, coordonnateurs et directeurs).
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui.
- Établir une communication respectueuse et honnête.
- Employer un langage poli et respectueux.
- Favoriser un climat d'appui mutuel et de solidarité.
- Tenir compte des interventions des animateurs ou des coordonnateurs et agir en conséquence.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement.
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

LE REFUS DE TOUTE FORME D'ABUS

- Ne tolérer aucune forme de violence ou d'intimidation.
- N'accepter aucune forme d'intimidation.

Le bien-être des enfants est notre priorité. En sensibilisant votre enfant, vous contribuez à la prévention contre l'intimidation, la violence et le harcèlement au club pour créer des relations harmonieuses.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toute question relative à nos démarches.

Passez une excellente journée !

Source : CROTEAU, Caroline (dir.) en collaboration avec les Formations Remue-Méninge et les camps Odyssée (2006) « POUR DES RELATIONS HARMONIEUSES AU CAMP, *guide de référence destiné aux gestionnaires de camp de jour et de camp de vacances* », Bibliothèque et Archives nationales du Québec.